

Partenariat UNICEF-COE 2015-2021 : Exemples et temps forts des Engagements des Églises en faveur des enfants



**World Council
of Churches**

unicef  for every child

Œuvrer ensemble au profit des enfants

Le Conseil œcuménique des Églises (COE) est une communauté fraternelle d'Églises qui représente plus de 580 millions de chrétiens dans plus de 110 pays. Il a accumulé plus de 70 ans d'expérience dans la quête de la justice et de la paix pour tous, un travail qu'il accomplit en collaboration avec des organisations d'autres religions ou laïques.

En 2013, le COE a adopté une déclaration commune, « Placer l'enfant au centre », et il s'est associé à l'UNICEF pour renforcer les capacités de ses Églises membres et de ses partenaires œcuméniques dans les domaines : 1) de la protection des enfants et des adolescents, 2) de la promotion d'une participation significative des enfants et 3) de la mobilisation des enfants pour des initiatives de justice climatique.

L'UNICEF a conclu ce partenariat pour améliorer le bien-être des enfants en resserrant ses liens avec les acteurs religieux. En effet, ceux-ci peuvent aider les enfants les plus vulnérables, et ils possèdent souvent la confiance, l'influence morale et les moyens nécessaires pour agir. Ce partenariat permet en outre d'atteindre un plus grand nombre de partenaires locaux et sur le terrain.

En 2015, le COE et l'UNICEF ont donc signé une première lettre de collaboration, suivie de plusieurs autres¹, dans lesquelles l'élaboration des [Engagements des Églises en faveur des enfants](#) a joué un rôle clé.

Les Engagements des Églises en faveur des enfants

La question suivante a été posée aux Églises membres du COE, aux spécialistes des droits de l'enfant et aux enfants : **Comment les Églises peuvent-elles user de leur influence pour améliorer la vie des enfants ?**



© UNICEF/UN0214236/Helin

Des engagements ont été adoptés en faveur de la protection de l'enfance, de la participation des enfants et d'une justice climatique intergénérationnelle.

1. Promouvoir la protection des enfants par les communautés ecclésiales

- Garantir un environnement sûr pour les enfants,
- Contribuer à éliminer la violence envers les enfants dans l'ensemble de la société,
- Participer à la protection des enfants en situation d'urgence,
- Défendre les droits des enfants et des adolescents grâce à l'enregistrement des naissances

2. Promouvoir la participation significative des enfants et des adolescents

- aux activités et au culte des Églises,
- Militer pour que les enfants et les adolescents soient reconnus comme des personnes jouant un rôle dans l'ensemble de la société

3. Faire entendre la voix des Églises pour une justice climatique intergénérationnelle en soutenant les initiatives destinées aux enfants et aux adolescents et organisées avec eux

- Encourager au sein de l'Église les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques,
- Prôner dans l'ensemble de la société des systèmes et des comportements écologiques qui tiennent compte de ces répercussions

Les Églises et les partenaires ont adressé un nombre de réponses sans précédent. Par la suite, avec le concours de l'UNICEF, le COE a mis en place une [plateforme en ligne](#) qui a permis aux Églises membres de concrétiser ces engagements et

¹ Depuis cette date, le partenariat officiel entre l'UNICEF et le COE s'est enrichi de deux autres lettres, dont la dernière a été signée en janvier 2018.

de proposer leur aide aux autres. La plateforme fournit également des renseignements sur d'autres organisations centrées sur l'enfance à travers le monde qui pourraient aider et soutenir les Églises membres.

En 2017, le COE et l'UNICEF ont également publié [Collaboration With Children and Adolescents in the Implementation of the Churches' Commitments to Children](#) (Collaborer avec les enfants et les adolescents pour mettre en œuvre les Engagements). La page web du COE sur les [droits de l'enfant](#) offre de nombreuses [ressources](#) pour aider à la mise en œuvre locale des Engagements.

En 2016, le secrétaire général des Nations Unies a lancé un [Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants](#) qui vise notamment à protéger les enfants et à assurer leur sécurité en ligne. Le COE a fait de l'aide à ce Partenariat une priorité.

Début 2018, un appel urgent à l'action a été lancé par le [Sommet des solutions pour éliminer la violence](#), qui rassemblait les Nations Unies, des gouvernements, la société civile, le secteur privé, des universitaires et des enfants afin de concevoir et de mutualiser des solutions audacieuses de prévention et de prise en charge des violences envers les enfants. Soulignant les effets délétères des châtiments corporels et des brimades, le secrétaire général du COE a appelé à faire évoluer les attitudes et les lois à ce sujet – un domaine dans lequel les Églises peuvent apporter une contribution importante.

Le partenariat continue avec le soutien du secrétaire général du COE, qui siège au conseil d'administration, et dans le cadre de la collaboration avec le Forum de la société civile.

Le COE assure également la promotion de l'initiative « [Safe to learn](#) » du partenariat, qui vise à éliminer la violence en milieu scolaire, afin que les enfants puissent apprendre, s'épanouir et poursuivre leurs rêves librement.

Pour la Journée mondiale de l'enfance 2018, le COE et l'UNICEF ont demandé aux enfants qui avaient participé de raconter leur expérience des « discussions avec les jeunes » sur l'élimination de la violence à l'école. Les Églises membres du COE du monde entier avaient organisé ces temps d'échanges, et les retours ont été relayés aux ministères de l'Éducation.

En tant que membre du Groupe consultatif des parties prenantes de l'UNICEF, le COE a offert des conseils et des recommandations pratiques sur la mobilisation de la société civile et la planification d'événements multisectoriels. Il a également participé en 2019 à une consultation sur les perspectives multireligieuses. La même année, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le COE a soutenu beaucoup d'actions menées dans ce domaine à l'échelle locale.

Quelques exemples

De nombreuses Églises à travers le monde ont adopté le plan d'action et l'ont diffusé dans leurs paroisses.

L'Église réformée unie du Royaume-Uni a adopté les Engagements et a aidé à leur mise en œuvre.

Au Canada, une déclaration théologique de 2017 a demandé l'abrogation d'une disposition du Code pénal canadien qui autorise le recours aux châtiments corporels pour corriger le comportement d'un enfant.

En 2018, l'Église de l'Inde du Sud (CSI) a organisé une vaste consultation sur le thème « Les Églises qui garantissent les droits de l'enfant » afin de discuter de leur plan d'action.

Les Églises membres du COE en Argentine ont décidé de collaborer avec l'UNICEF dans les domaines de la violence envers les enfants et de la justice juvénile. En 2018, une action de plaidoyer a mobilisé des Églises, des organisations de la société civile et de nombreux enfants et adolescents contre l'essor de la violence envers les enfants en Argentine.



© UNICEF/UN0482179/Satu

Lors de la [Conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation](#) en 2018, le représentant de l'UNICEF a souligné l'importance des Engagements des Églises en faveur des enfants. Il a également indiqué que la coopération entre l'UNICEF et le COE apporterait des solutions plus globales, axées sur le changement de comportement, aux crises rencontrées dans le monde.

En février 2019, le *Conseil des Églises du Soudan du Sud* a signé un accord de partenariat avec l'UNICEF et d'autres organisations pour assurer la sécurité alimentaire et consolider la paix au Soudan du Sud, pour le bien des enfants et de tous.

En Uruguay, l'UNICEF a produit des vidéos de sensibilisation aux conséquences de la violence psychologique et physique sur les enfants. Ces vidéos ont été largement diffusées par et dans les Églises pour renforcer les compétences sur le terrain.

Plusieurs organisations ecclésiales nationales et mondiales ont soutenu les Engagements des Églises en faveur des enfants en élaborant des plans d'action



© UNICEF/UN0421883/Wilander

pour leurs réseaux confessionnels, à l'image du *Conseil méthodiste mondial* et de la *Communion anglicane*. Le patriarche œcuménique Bartholomew I^{er}, chef spirituel de 300 millions d'orthodoxes, a proposé une collaboration étroite autour de ces Engagements : il a encouragé les Églises à participer, les appelant à instaurer une justice intergénérationnelle et à venir en aide aux enfants en mouvement, et les exhortant à « prendre des initiatives en faveur de la protection de l'environnement et, par conséquent, de nos enfants ».

Des partenaires axés sur l'enfant (ONG, agences des Nations Unies, universités) ont également proposé leur aide et leur collaboration. C'est le cas notamment de facultés au Canada, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et en République démocratique du Congo (RDC), qui ont intégré le plan d'action des Engagements des Églises en faveur des enfants dans leurs programmes d'études.

Des webinaires conjoints

En collaboration avec l'UNICEF, la responsable du programme du COE pour les droits de l'enfant a organisé des webinaires destinés à répondre aux demandes de renforcement des capacités émanant des Églises. Ces webinaires, qui ont donné des exemples de mise en œuvre et fourni des plateformes de discussion, ont porté sur les thèmes suivants :

- Initiatives de justice climatique et de protection de l'environnement pour et avec les enfants et les jeunes
- Participation significative des enfants et des jeunes
- Enregistrement des naissances et apatridie
- Communautés religieuses et enfants en mouvement
- Éliminer la violence envers les enfants

Renforcer les capacités des Églises

Le COE collabore à l'initiative [Faith for Positive Change for Children](#), une alliance mondiale lancée par l'UNICEF en 2018 pour faire évoluer les comportements et les sociétés. Elle reconnaît l'impact de la religion sur les valeurs personnelles et collectives et sur les normes sociales, ainsi que son rôle catalyseur considérable dans l'adoption de mesures qui améliorent la vie des femmes et des enfants. Cette collaboration a également permis au COE d'atteindre un public interreligieux plus large.

En 2019, le programme Engagements des Églises en faveur des enfants a reçu le [prix Keeling Curve](#) pour son soutien aux enfants et aux jeunes qui poursuivent la justice climatique dans le cadre d'écoles administrées par les églises, d'écoles du dimanche et de camps d'été. Les fonds ont permis au COE d'élaborer une [trousse à outils](#) pour les enfants et les jeunes et un [document de recherche](#) pour les instances décisionnaires.

En avril 2020, le COE a lancé des ateliers de renforcement des capacités pour aider les Églises à élaborer des ressources pratiques et spirituelles pour les pasteur-e-s, les responsables et le personnel enseignant en matière de prévention et de prise en charge des abus sexuels sur les enfants.

La campagne et la boîte à outils [De l'ombre à la lumière](#) proposent des mesures concrètes, notamment en cas de confinement pendant la pandémie de COVID-19.

En collaboration avec la *Conférence chrétienne d'Asie (CCA)*, le COE a également soutenu l'élaboration des campagnes « De l'ombre à la lumière » menées par les Églises en *Inde*, en *Indonésie* et aux *Philippines*.

Le *Nigeria* a été l'un des premiers pays pilotes du partenariat UNICEF-COE, qui a facilité la collaboration entre la *Conférence chrétienne du Nigeria (CCN)* et le bureau national de l'UNICEF afin d'éliminer la violence envers les enfants.

Depuis février 2020, le COE travaille avec l'Église d'Angleterre à étendre à l'échelle mondiale une initiative fructueuse au Royaume-Uni, [The Clewer Initiative](#), qui s'attaque à l'esclavage moderne des enfants.

Un projet pilote est mené par le COE avec la *Fédération des Églises protestantes d'Italie* dans le cadre du projet « Mediterranean Hope ».

En décembre 2020, l'UNICEF et le COE, en collaboration avec l'Initiative conjointe de recherche sur la foi et les communautés locales et d'autres partenaires, ont organisé la [conférence en ligne](#) « De la foi à l'action : travailler avec des acteurs interreligieux et d'inspiration religieuse pour protéger les enfants en mouvement ».

En avril 2021, les résultats du partenariat entre l'UNICEF et le COE ont été communiqués lors d'un [colloque](#) à Harvard sur le thème « Foi et épanouissement : les stratégies de prévention et de guérison des abus sexuels sur les enfants ».

En mai 2021, des initiatives conjointes contre la COVID-19 ont été mises en œuvre dans le cadre de la [Semaine mondiale de la vaccination](#).

Conclusion et prochaines étapes

Les Engagements des Églises en faveur des enfants montrent que le COE a la capacité unique de mobiliser ses Églises membres dans un objectif commun, en l'occurrence, la justice et la paix pour tous les enfants. D'autre part, le partenariat a permis à l'UNICEF de resserrer ses liens avec les communautés religieuses pour faire progresser les droits de l'enfant et obtenir plus de résultats positifs.

Le COE et l'UNICEF célèbrent le cinquième anniversaire de leur partenariat tout au long de l'année 2021. Les progrès réalisés ces dernières années ont montré que le partenariat et les Engagements constituent désormais un modèle pour la participation des communautés religieuses à la cause des droits de l'enfant à travers le monde. L'ampleur et l'impact de ce partenariat par rapport aux moyens restreints que le COE et l'UNICEF pouvaient lui consacrer prouvent la viabilité de ce modèle de collaboration avec les communautés religieuses pour faire progresser les objectifs de développement durable.

Le COE et l'UNICEF encouragent toutes les Églises et tous leurs partenaires à s'engager dans ce processus continu. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oikoumene.org/fr/what-we-do/wcc-engagement-for-children#vous-engager>.



© UNICEF/UNI284891/Prinsloo